

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00010**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR LE MARCHE DE L'HABITAT EN SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 52

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Eric BERLIVET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance**

M. Rémy GUYOT  
Le 23 janvier 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 042 24620770-20200116-02020001010

DATE D'APPARITION: 03 janvier 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JANVIER 2020**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR LE MARCHÉ DE L'HABITAT EN SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Quatre quartiers de la ville de Saint-Etienne ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) : Montreynaud, Tarentaize-Beaubrun-Couriot, La Cotonne et les quartiers Sud-Est. La convention pluriannuelle de renouvellement urbain de l'agglomération stéphanoise signée le 14 mars 2019 prévoit la mise en place d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour favoriser la mise en œuvre des projets urbains des communes sur les différents sites.

La mission d'AMO a pour objectif de mieux appréhender les produits logements qu'il convient de remettre sur le marché en sortie des différents processus opérationnels articulés aux projets urbains des communes. La mission d'AMO se décompose en deux phases :

- la première phase porte sur la réalisation de fiches « portraits de quartiers ». Il s'agit d'analyser les différents sites au regard du marché de l'habitat en identifiant leur positionnement et leurs potentialités (sous-secteurs porteurs à l'échelle des quartiers, produits logement à développer...) ;
- la deuxième phase porte sur des prestations d'expertise et d'aide à la décision par projet. Les analyses porteront sur le ciblage et la faisabilité des projets immobiliers en construction neuve ou en recyclage immobilier, dans un objectif de diversification de l'offre d'habitat à l'échelle de ces quartiers.

Saint-Etienne Métropole assure la maîtrise d'ouvrage, le pilotage et la coordination de l'AMO, en lien étroit avec les chefs de projets urbains des communes. Il est précisé que le périmètre de cette mission d'AMO porte également sur les secteurs en renouvellement de Rive-de-Gier, Saint-Chamond, La Ricamarie et Firminy. Le groupement ADEQUATION (mandataire) / IMOKA (co-traitant) / ZEPPELIN ARCHITECTES (co-traitant) a été retenu dans le cadre d'un accord cadre pour une durée maximale de 4 ans.

Le coût total prévisionnel de la mission est évalué à 281 880 €, dont 210 600 € sont cofinancés dans le cadre de la convention ANRU. Le montage de la convention ANRU prévoit un cofinancement de cette mission par l'ANRU : 26 400 €, la ville de Saint-Etienne : 40 000 €, et la Caisse des Dépôts et Consignations : 13 600 €. Le reste à charge prévisionnel pour la Métropole est de 201 880 €.

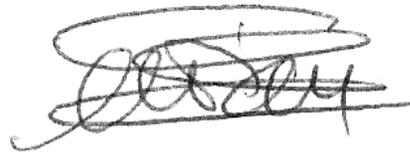
Il est proposé une coopération contractuelle entre Saint-Etienne Métropole et la ville de Saint-Etienne visant notamment à préciser les modalités de participation financière de la ville de Saint-Etienne à cette mission conformément à la convention ANRU. Le projet de convention est joint en annexe du présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de coopération correspondante prévoyant une participation prévisionnelle de la ville de Saint-Etienne de 40 000 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur les exercices 2020 et suivants du budget habitat, article 2031, opération 308,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget habitat sur les exercices 2020 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU